



Communiqué de Presse

Par un courrier en date du 31 janvier 2017, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a informé l'Association Ambroise Croizat de la levée des réserves sur la poursuite immédiate de l'activité¹.

L'Association Ambroise Croizat se félicite de cette décision qui confirme les actions entreprises depuis plusieurs mois, dans le sens de la stabilisation et de la pérennisation des directions médicale et administrative de la Maternité des Bluets.

Elle souligne sa volonté affirmée d'assurer la continuité et la qualité des soins dans un contexte social apaisé et respectueux des prérogatives de chacun.

L'Association Ambroise Croizat est consciente des chantiers restant à mener afin de satisfaire aux exigences de la certification HAS et au renouvellement des autorisations. Elle assure ses salariés et partenaires de la poursuite des efforts en ce sens : un important travail a d'ores-et-déjà été impulsé avec le recrutement d'un Responsable Qualité et un accompagnement assuré par l'association BAQIMEHP, spécialiste notamment des démarches qualité, d'accréditation et de certification dans le domaine sanitaire.

Dans une perspective plus large, l'Association souhaite réaffirmer son engagement historique en faveur des solidarités, au travers d'un projet associatif renouvelé et ambitieux, intégrant toutes les parties prenantes, et d'un cadre statutaire réactualisé, gage d'un fonctionnement associatif harmonieux et durable. Pour ce faire, l'Association a souhaité être accompagnée par l'Uriopss Île-de-France, sa fédération.

L'Association Ambroise Croizat remercie ses salariés pour les efforts consentis et à venir et ses partenaires pour leur soutien.

Le Président
Hakim NAILI

Contact presse :
Anissa Chibane, Directrice générale
anissa.chibane@aac-siege.org

¹ Cf le communiqué de presse de l'ARS, en date du 31 janvier 2017 :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/maternite-des-bluets-lars-leve-les-reserves-sur-la-poursuite-immediate-de-lactivite>